

**DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

NOMBRE DE MEMBRES			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
35	28	4	3

SEANCE DU 24 MARS 2023

L'An Deux Mille Vingt-Trois
et le Vingt-quatre mars à neuf heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LEROY, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION

038/23 : EVENEMENT SPORT NATURE 2023 – ORGANISATION DE LA 6ème EDITION DE LA RACE ACROSS FRANCE

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Sébastien LEROY, Monsieur Dominique CAZEAU, Madame Christine LEQUILLIEC, Monsieur Gilles GAUCI, Madame Claude CARON, Monsieur Georges LORENZELLI, Madame Sophie DEGUEURCE, Monsieur Serge DIMECH, Madame Muriel BERGUA, Monsieur Patrick SCALA, Madame Arlette VILLANI, Monsieur Patrick PEIRETTI, Madame Marie TARDIEU, Monsieur Eric CHAUMIER, Madame Julie FLAMBARD, Monsieur Charles BAREGE, Madame Catherine AIMAR, Monsieur Didier LAUMONT, Monsieur Patrick SALEZ, Madame Sylvie DE TONI, Monsieur Philippe MARAFETTI, Madame Cécile DAVID, Monsieur Didier SOBRIE, Madame Valéry BAROGHEL, Monsieur Pierre REVET-SERVETTAZ, Madame Amandine BAZZANO, Madame Marie-Hélène REY-COLLET et Madame Elisabeth VALENTI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

Monsieur Henri LEROY, représenté par Monsieur Gilles GAUCI.
Monsieur Gilbert DEPERI, représenté par Madame Claude CARON.
Madame Patricia YVARS, représentée par Madame Sylvie DE TONI.
Madame Sandra GUERCIA-CASCIO, représentée par Madame Cécile DAVID.

ABSENTS SANS POUVOIR

Madame Pascale SOULIE
Monsieur Jean-Charles DELAPORTE
Monsieur Jean-Marcel CLOEZ

Madame Catherine AIMAR est désignée secrétaire de séance.
Madame Cindy DUJARDIN est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

OBJET : EVENEMENT SPORT NATURE 2023 - ORGANISATION DE LA 6^{ème} EDITION DE LA RACE ACROSS FRANCE

Monsieur Philippe MARAFETTI rappelle au Conseil Municipal que la Ville de Mandelieu-la Napoule accueillera la 6^e édition de la Race Across France, du 30 juin au 02 juillet 2023.

Il s'agit d'une épreuve de cyclisme ultra-distance qui propose 4 distances à réaliser en une seule étape (300 km, 500 km, 1 000 km et 2 500 km) avec ou sans assistance personnelle.

Cette manifestation est devenue au fil des années, le plus grand rassemblement mondial de la discipline.

Les participants de la distance reine de 2 500 km partiront du Touquet-Paris Plage le samedi 22 juin, pour rejoindre la côte méditerranéenne dans un délai de 10 jours.

L'association organisatrice « Ride eat sleep & share », attend cette année 1 200 concurrents répartis sur les 4 distances.

Elle proposera en nouveauté, la création d'une boucle de 300 km depuis Mandelieu-La Napoule. Toutes les autres distances arriveront également à Mandelieu-La Napoule.

Notre commune deviendra donc le cœur de la manifestation.

Cette manifestation s'inscrit dans le cadre de la politique de la commune en matière sportive, économique, touristique et environnementale, en faveur de l'organisation d'importants événements valorisant la pratique sportive de nature dans une démarche éco-responsable.

Considérant les retombées sur l'ensemble du tissu économique communal et l'intérêt général que cela représente pour la Commune, il est proposé au Conseil Municipal l'approbation d'une convention de partenariat tripartite entre la Commune, l'association RIDE EAT SLEEP & SHARE, et l'Office de Tourisme, au titre de laquelle :

- La Commune s'engage à consentir l'occupation gracieuse des locaux du Centre Expo Congrès à l'association, du 27 Juin au 2 Juillet 2023, une promotion de cet événement sur ses différents supports, ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 20.000 € à cette dernière,

Etant précisé que la subvention octroyée par la Commune fera l'objet, comme pour toute association subventionnée à hauteur de ce montant, d'un contrôle strict sur son affectation.

- L'association s'engage à promouvoir la Ville de Mandelieu-La Napoule sur l'ensemble de ses supports promotionnels, à prendre en charge tous les frais d'impression correspondant, et à se doter de l'ensemble du personnel qu'il jugera nécessaire au déroulement de cette manifestation placée sous sa responsabilité,

- L'Office de tourisme s'engage enfin, pour sa part, à prendre à sa charge divers frais de personnels tels que l'intervention d'agents de sécurité, de techniciens, et de nettoyage, correspondant à un montant de 13.371,60 € TTC,

LE CONSEIL,

**Après avoir entendu l'exposé,
Et après en avoir délibéré,**

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (32 VOIX)

APPROUVE le déroulement de la Race Across France sur le territoire communal, avec occupation gracieuse du domaine public.

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 20 000€ à l'association organisatrice.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe à la présente délibération à intervenir entre la ville de Mandelieu-la Napoule et l'association « Ride eat sleep & share », l'organisateur en vue du déroulement de cette manifestation.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions utiles et signer tous actes à intervenir en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sébastien LEROY



La Secrétaire de séance,
Catherine AIMAR

